

PREVENCEM ACTUS

L'information prévention de la profession

SOMMAIRE

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

TÉMOIGNAGE

PREVENCEM VOUS INFORME

WEBINAIRES

QUESTIONS/
RÉPONSES

AGENDA

RECRUTEMENT

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

#19 - Mai 2022



Le gouvernement, les partenaires sociaux, la Sécurité Sociale et les organismes de prévention, ont établi le **4^e Plan Santé au Travail** pour la période **2021-2025**.

Il est défini sur **5 axes** :

AXE TRANSVERSAL : lutter contre les accidents du travail graves et mortels – diagnostic et actions,

AXE STRATÉGIQUE 1 : renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention,

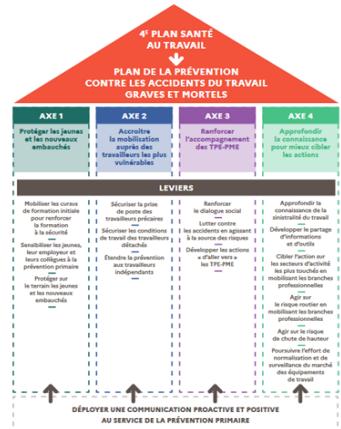
AXE STRATÉGIQUE 2 : structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et entreprises concernés,

AXE STRATÉGIQUE 3 : adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain,

AXE STRATÉGIQUE 4 : consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail.

Dans la continuité du Plan Santé au Travail, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion édite un **plan**, premier axe transversal pour la **prévention des accidents graves et mortels** pour la période **2022-2025**.

- Protéger les jeunes et les nouveaux embauchés,
- Accroître la mobilisation auprès des travailleurs les plus vulnérables,
- Renforcer l'accompagnement des TPE-PME,
- Approfondir les connaissances pour mieux cibler les actions.



Guide Silice rédigé par le Service Interentreprises de Santé au Travail du BTP de Lorraine « Poussières de silice chez le maçon finisseur ». Bien que celui-ci s'adresse aux entreprises réalisant des activités de gros œuvre avec des tâches de finition, les idées et moyens à mettre en place sont autant d'éléments d'informations sur le sujet.

TÉMOIGNAGE – FORMATION SUPPLÉANT CHEF DE CARRIÈRE

Stéphanie FAURE, Chef de service QHSE Industries et Matériaux - COLAS Sud-Est :



PREVENCEM a animé 5 jours de formation pour CMSE (Carrière et Matériaux Sud-Est), autour de la sécurité et prévention en carrière pour la montée en compétence des "suppléants chef de carrière". Cette formation a été l'occasion de rappels réglementaires mais également d'échanges et d'exercices de mise en pratique des outils de Prévention COLAS (STARTER, plan de prévention, permis de feu...). Ces formations se sont déroulées sur Vendres (34), Aix-En-Provence (13), Riom (63) et Yssingeaux (43).

« Dans le cadre de notre politique sécurité, nous avons voulu mettre en place une formation Sécurité spécifique et adaptée pour nos chefs de carrières et leurs suppléants.

Notre objectif a été de s'assurer que l'on ait bien un responsable présent sur chacun de nos sites ayant une parfaite maîtrise des procédures du groupe, notamment en termes de prévention.

Ce fut un moment d'échanges constructifs et privilégiés qui nous a permis de réunir un maillon fort de nos organisations autour des enjeux communs de prévention et de sécurité. Les équipes PREVENCEM nous ont accompagnés avec un grand professionnalisme dans la mise en place de cette formation sur mesure, qui a été très appréciée ».

Un grand merci à notre adhérent pour son témoignage et sa confiance.



PREVENCEM VOUS INFORME

FOCUS SUR LA BRETAGNE :

Une réunion OEP Volontaire s'est déroulée le 30/03/2022. Après 4 ans d'actions en carrière, une réunion a été organisée à l'initiative de Prevencem avec les exploitants engagés et la CARSAT. L'occasion de faire un état des lieux et de définir la feuille de route pour les futures années en Bretagne.

L'objectif :

Tenir compte des niveaux de culture sécurité différents selon les sites et répondre au mieux au besoin des adhérents en matière de prévention :

- ⇒ Clarifier et redéfinir les attentes selon la taille des entreprises (Groupe, ETI, PME, TPE),
- ⇒ Redéfinir la ou les propositions de valeur à apporter,
- ⇒ Retravailler le cadre de la démarche OEP Volontaire,

Nous souhaitons inscrire au mieux l'accompagnement que peut apporter PREVENCEM lors des visites OEPV, en lien avec la politique et les objectifs « Corporate » définis par les adhérents et renforcer les engagements pris lors de la présente convention Cadre régionale et le PAR Bretagne.

Cette journée est surtout une journée de production, de travail avec nos adhérents pour cibler aux mieux les problématiques, et les attentes terrain.

Nous souhaitons ensuite reprendre les propositions des adhérents pour construire et finaliser une proposition dans le cadre du renouvellement de la convention PAR carrière 2022-2025 en Bretagne.



Suivi des AT/MP, ouvrez votre compte AMELI. Il vous donne accès en ligne à de nombreuses informations. Vous pouvez notamment suivre vos taux de cotisation AT/MP notifiés, le détail de leur calcul et faire le point sur vos sinistres récemment reconnus.



Pour aider les entreprises de moins de 10 salariés, l'OPPBTP met à disposition un **outil** d'aide à la rédaction de son **Document Unique**.



Une **solution** pour vous aider, temporairement, dans la **fermeture de trappe ou l'ouverture**.



Une **solution** proposée par l'OPPBTP pour **sécuriser l'entrée dans un bungalow**.



Vous avez des **électriciens** et souhaitez **évaluer leurs connaissances**, l'OPPBTP met à disposition un **outil** pour cela.



Une **vidéo** de l'OPPBTP sur les risques de **chute de hauteur** dans le BTP. Elle pourra compléter l'animation sécurité sur cette thématique.

WEBINAIRES

- ⇒ Maëlle Lopez, ingénierie sécurité, créatrice de la [chaîne YouTube](#) « Sécurité Partagée » où elle explique le « Pourquoi » de la prévention.
- ⇒ Sophie Plumer, productrice de podcast et fondatrice de [Podcast Chef-fe](#). Elle fait parler des personnes qui mettent en place un management positif dans leur structure.
- ⇒ La prévention par le JEU :
Risk Hour est un jeu de plateau hybride, destiné aux entreprises et aux établissements d'enseignement supérieur. Cet outil dynamique permet une approche ludique et collaborative de la prévention autour de l'analyse d'un AT.

QUESTIONS/RÉPONSES

Un camion-citerne GNR utilisé en interne est-il soumis à l'arrêté TMD du 29 mai 2009 ?

Non. [L'article 4 de l'arrêté du 29 mai 2009](#) concernant le TMD indique : " En outre, le présent arrêté ne s'applique pas aux transports de marchandises dangereuses :

- ⇒ effectués par des navires de mer sur des voies maritimes faisant partie des voies de navigation intérieures,
- ⇒ qui sont entièrement effectués à l'intérieur d'un périmètre fermé ».

NOUS

RECRUTONS

PREVENCEM RECRUTE DES DÉLÉGUÉ·ES À LA PRÉVENTION sur les régions Nord-Picardie et Bourgogne/Franche-Comté

Rejoignez-nous en postulant à l'adresse suivante : prv.siege@prevencem.fr

AGENDA/WEBINAIRES

Mardi 24 mai 2022 à 11h00, EXPOSITION VIBRATOIRE d'un salarié-risques/solutions, pour répondre à ces questions, l'INRS organise un [webinaire](#).

Jeudi 9 juin à 11h00, quelles évolutions réglementaires pour les stockages de **LIQUIDES INFLAMMABLES** en réservoirs fixes ? [webinaire](#)

RETROUVEZ-NOUS SUR LINKEDIN



SUIVEZ-NOUS !

